

INFIRMERIE : Fiche d'urgence à l'intention des parents

2025-2026

Nom : Prénom :

Classe : Date et lieu de naissance :

➤ **Responsable légal 1 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel dom : Tel port :

➤ **Responsable légal 2 :**

Nom : Prénom :

Adresse :

Tel dom : Tel port :

Adresse du collège ou lycée précédemment fréquenté :

N° de sécurité sociale de l'élève :

Tout élève de **plus de 16 ans** doit **obligatoirement** être titulaire d'une carte vitale personnelle. Pour les élèves de **moins de 16 ans**, les parents doivent faire la démarche auprès de leur CPAM afin de récupérer le numéro de sécurité sociale de l'enfant.

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Cependant, **sans caractère d'urgence**, l'élève mineur « malade », devra **obligatoirement** être pris en charge par ses parents.

Projet d'accueil individualisé : Si votre enfant est atteint de troubles spécifiques des apprentissages (dyslexie ...) et/ou de troubles de santé nécessitant un traitement pendant le temps scolaire, un régime alimentaire, des aménagements (locaux-horaires) et/ou une conduite à tenir spécifique en cas d'urgence, veuillez prendre contact avec l'infirmière ou le médecin scolaire dès la rentrée et remplir la fiche confidentielle jointe.

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

.....

Merci de rapporter les photocopies de vos vaccinations